

1.4 Procédure

1.4.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de l'article 41 la loi du 17 juin 2016, via une la procédure négociée directe avec publication préalable.

1.4.2 Publication

1.4.2.1 Publication officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications.

1.4.2.2 Publication complémentaire

Le présent CSC est publié sur le site Web Enabel (www.enabel.be).

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le site de l'OCDE8.

1.4.3 Informations

L'attribution de ce marché est coordonnée par Mme Laura JACOBS, Country Support Manager Enabel RDC/RCA. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusque 15 jours avant la date limite de dépôt des offres⁹, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à Mme Léa LECOMTE, procurement.cod@enabel.be en copiant Mr. Yannick ZAGABE, yannick.zagabe@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **24 mai 2023** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante : www.enabel.be

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le soumissionnaire pourra visiter les sites aux dates suivantes :

- **Vendredi 12 mai 2023** : Commissariat de MABONDO et sous commissariat de MABONDO
N°04, Avenue Taba, q/Kanzala, c/Kanzala (ref ancien bureau ADRA chez la Rose)
Personne de contact Responsable de bureau Conginta : Nilson KAKULA,
Tél +2438083579010.

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le CSC qui sont publiées au Bulletin des Adjudications ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

⁸ Si le montant de l'estimation du marché est supérieur à 150.000 €.

⁹ Attention : le pouvoir adjudicateur doit répondre au plus tard 6 jours avant la date limite de dépôt des offres, sinon le délai de réception des offres doit obligatoirement être prolongé (art. 59 §3 de la Loi)